

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours externe sur titres et travaux, interne et troisième concours pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication

NOR : INTA2207869A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 avril 2022, le nombre total de postes offerts aux concours externe sur titre et travaux, interne et troisième concours pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication, au titre de l'année 2022, est fixé à 63 (soixante-trois), répartis de la manière suivante :

- concours externe : 38 (trente-huit) postes ;
- concours interne : 21 (vingt-et-un) postes ;
- troisième concours : 4 (quatre) postes.

Les postes sont à pourvoir au sein du ministère de la culture, du ministère de la transition écologique, du ministère des finances, du ministère de la justice, du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, des ministères sociaux, des services du Premier ministre et du ministère de l'intérieur.

En outre, 1 (un) postes est offert par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.